

COMMUNE de Glières-Val-de-Borne



**Décision de NON-OPPOSITION à  
une déclaration préalable**

Dossier n° DP07421223A0001  
date de dépôt : 10/01/2023  
date d'affichage du dépôt :  
demandeur : Madame PERRILLAT-CHARLAZ  
Marieke  
représentée par :  
pour : Création d'une fenêtre au RDC  
adresse terrain :  
88 chemin des Plains, LA COMBE DE BELLAJOUX  
SUD , à GLIERES VAL DE BORNE (74130)  
parcelles : 0A-0100

Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

M. Sacha ZEGUERMAN, Service mutualisé  
d'instruction du Droits des Sols, Communauté de  
Communes Faucigny Glières :  
Tél : 04 50 25 22 50 - s.zeguerman@ccfg.fr

Madame PERRILLAT-CHARLAZ Marieke  
88 chemin des Plains  
74130 GLIERES VAL DE BORNE

**Objet** : Notification d'une décision relative à votre demande de déclaration préalable citée en référence.

Madame,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier de déclaration préalable pour lequel il n'est pas fait d'opposition sous réserve du droit des tiers. Conformément à ce qui vous a été indiqué dans le récépissé de dépôt, sans opposition, les travaux peuvent être entrepris un mois après la date de dépôt du dossier, soit à compter du : **10/02/2023**

Je vous rappelle les formalités que vous devez accomplir :

- Afficher sur le terrain et sur un panneau visible de la voie publique le récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la date de dépôt et ce pendant toute la durée du chantier,
- Transmettre à la Mairie une fois les travaux achevés la DAACT (déclaration d'achèvement de travaux et de conformité ci-joint) dûment remplie.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Glières-Val-de-Borne,  
Le 24 janvier 2023.

Le Maire,  
Christophe FOURNIER

